

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

97721

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11146 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Retraiteur

Nom & Prénom : Dr. Ghani. Meha

Date de naissance : 1948

Adresse : 45 Rue Sallam El houda

N. Berlifid

Tél. : 06 44 89 21 56 Total des frais engagés : 511,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Neoplasie pulmonaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/2021	C		300,00	<p style="text-align: right;">  Dr. ALAIN Velle Ghandi Oncology Oncologue Radiothérapeute 256, Bd. Ghandi, 1000 Ghandi Offices 2ème Etage N° 7 Tél.: 0522 23 01 13 </p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PERRECHID Halima MARRAKCHI PHARMACIENNE 43 Bd Mohamed V Marrakech Tél : 05 22 32 40 68	02/12/21	211.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

D

00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram illustrates the H-B-D coordinate system for the 1D chain model. The vertical axis is labeled H (top) and B (bottom). The horizontal axis is labeled D (left) and C (right). The chain consists of 12 segments, each represented by a circle with a value inside. The segments are arranged in two parallel rows of six, connected by a dashed line. The values in the circles are as follows:

- Row 1 (top): 1, 2, 1, 2, 3, 4
- Row 2 (bottom): 3, 4, 5, 6, 7, 8
- Row 3 (top): 2, 1, 2, 3, 4, 5
- Row 4 (bottom): 6, 7, 8, 1, 2, 3
- Row 5 (top): 5, 6, 7, 8, 1, 2
- Row 6 (bottom): 4, 5, 6, 7, 8, 1

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ghandi Oncology
Oncologie médicale - Radiothérapie

Docteur ALAMI Leila
الدكتورة علمي ليلى
Oncologue - Radiothérapeute

Traitements et prise en charge des cancers - Dépistage - Prévention - Radiothérapie conformationnelle 3D - Radiothérapie par modulation d'intensité IMRT - Radiothérapie stéréotaxique - Radiochirurgie - Curiethérapie - Chimiothérapie - Hormonothérapie - Thérapie ciblée - Immunothérapie - Traitement de la douleur - Soins palliatifs

02112121
N.B. Duhmi Asha.

- (28800) A) Hôpital Hassan II Casablanca
03 60 00 00 00 Tel: 05 24 40 88
- 1) Vitaméryl forte 500 mg
 - 2) Clartec 1cp 1g S.V
 - 3) Alysé. Cp 25mg. S.V
- 3x100 | 1cp x 2/j 02/12/13
- 136.50 | Clartec 1cp 1g S.V 04/12/13
- puis 1cp 1g 02/12/13
puis 2cp 1g 02/12/13
puis 2cp 1g 02/12/13



4) Doliprane 1g C.B.V.
M.W

Dr. ALAMI Leila
Ghandi Oncology
Oncologue - Radiothérapeute
236, Bd. Ghandi, Imm. Ghandi
Offices 2^{me} Etage, N° 7
Tel: 05 22 23 01 13
091205757

14p x3/5

9-211.35

PHARMACIE BERKECHID
Hallima MARRAKCHI PHARMACIENNE,
93 Bd Mohamed V Berkechid
Tel : 05 22 32 40 58

PPV: 14DH00
PER: 09/24
LOT: K2426



LOT 2416
UT. AV 07-24
P.P.V : 32 DH 00

Clartec 10mg :
boîte de 15 comprimés



Lot.: 21C285
Exp.: 03.2024
PPV: 136DH50

118001 040841

VITANEVRIL® FORT 100 mg ☒
30 comprimés pelliculés



PPV
LOT 2880
PER